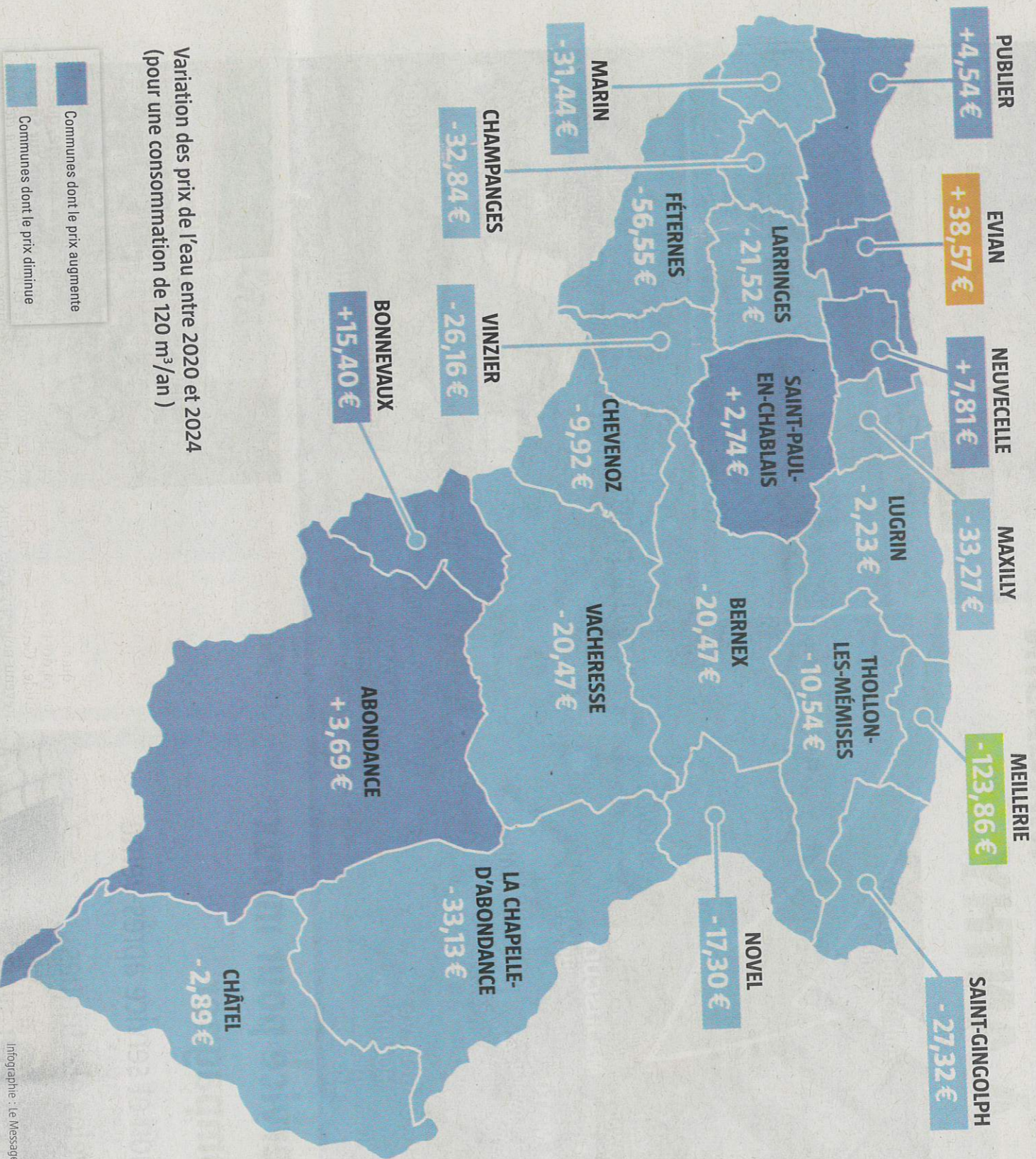


Pourquoi les tarifs de l'eau vont changer

Les habitants des 22 communes du Pays d'Evian et de la vallée d'Abondance vont voir leur facture d'eau potable modifiée à partir du 1^{er} janvier prochain. La raison ? La loi oblige l'intercommunalité à s'occuper de la gestion de l'eau à la place des municipalités.



Variation des prix de l'eau entre 2020 et 2024 (pour une consommation de 120 m³/an)

■ Communes dont le prix augmente
■ Communes dont le prix diminue

Infographie : Le Messager

PAYS D'EVIAN-VALLEE D'ABONDANCE

Une facture d'eau des 23 500 ménages des communes du pays d'Evian et de la vallée d'Abondance va évoluer à partir du 1^{er} janvier 2021. Une période de lissage des tarifs interviendra jusqu'en 2024. Pourquoi et dans quelles conditions va suivre ce passage de témoin ? Explications.

Comment est facturée l'eau aujourd'hui ?
Chaque commune remplit sa mission de service public de production et de distribu-

tion de l'eau potable. Elle décide du prix de l'eau et de l'abonnement et dispose d'un budget annexe pour l'aspect financier. Elle est en charge de l'entretien des réseaux et de la qualité de l'eau.

Que se passe-t-il au 1^{er} janvier ?

La compétence "eau potable" gérée jusqu'ici par les municipalités est transférée à la communauté de communes Pays d'Evian-vallée d'Abondance (CCPEVA). Elle récupère toutes les missions et budgets des municipalités. D'après la loi NOTRE, ce transfert est obligatoire.

Quel changement pour les usagers ?

Le prix de l'eau sera désormais le même pour tous les habitants. Certains paieront plus cher, d'autres moins. Un lissage des tarifs est échelonné sur 4 ans afin que l'augmentation soit progressive pour les foyers les plus touchés. La TVA (5,5%), qui n'était pas appliquée dans les communes de moins de 3 000 habitants devient obligatoire car la CCPEVA compte 45 000 âmes.

A quoi ressemblera ma facture ?

Chaque usager recevra deux factures par an. « La première est calculée en fonction de la relève annuelle, puis six mois plus tard, la seconde est calculée selon l'estimation de la consommation,

explique Nicolas Wilhelm, le nouveau directeur du service de l'eau de l'intercommunalité. Pour ceux qui le souhaitent, une plateforme sur Internet servira pour les paiements. Ces derniers pourront se faire par carte bancaire, par prélèvement ou par chèque. »

La qualité du service va-t-elle évoluer ?

Aujourd'hui, ce sont les agents communaux qui s'occupent de l'approvisionnement et lorsqu'un problème survient, l'usager appelle sa mairie et la réponse est donnée rapidement. Nicolas Wilhelm sait que « les gens

crainent qu'avec cette gestion centralisée par la CCPEVA, le service public soit moins bien rendu ». C'est pourquoi, il organise ac-

tuellement « la mise en place d'un secrétariat qui sera disponible jour et nuit, week-end et jours fériés ».

Et quelle réactivité en cas de problème sur place ?

De plus, la quinzaine d'agents municipaux qui ne seront plus en charge de l'eau dans leur commune seront transférés à plein-temps à Evian, Publier et Châtel. Quinze à vingt personnes supplémentaires vont être recrutées. « Le temps que tout se mette en place, les agents communaux qui ne postulent pas pour intégrer le service eau à la CCPEVA seront payés par l'intercommunalité lorsqu'ils interviennent. »

DOSSIER RÉALISÉ
PAR LAUREN LACRAMPE

Comment est calculé le prix de l'eau potable ?

L'usager paye une part fixe, l'abonnement au compteur, et une part variable. Cette dernière est calculée en fonction du coût du service pour la commune : qualité des réseaux, traitement de l'eau, distance de la nappe dans laquelle elle puise, etc.

D'ici 2024, la part fixe s'élève à 40 euros et le prix du mètre cube à 1,33 euro, le tout hors taxe. Ci-dessous, trois exemples pour comprendre comment les factures vont évoluer. En un an, un foyer qui consomme en moyenne 120 m³ payera 264 euros en 2024. Thollon a une part fixe à 4,90 euros et un prix du mètre cube à 1,70 euro. En un an, la facture passera de 274 euros à 264 euros en 2024.

— Evian, dont la part fixe s'élève à 13,76 euros et la part variable à 1,32 euro verra les factures passer de 225 euros à 264 euros.
— Meillerie, dont la part fixe est de 81,24 euros et le prix du mètre cube à 2,11 euros verra les factures passer de 388 à 264 euros.